



Compteur edf non accessible

Par **Ipa**, le **11/01/2023** à **18:25**

Bonjour,

Je loue actuellement un local commercial régi par un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux.

Cependant, je me suis aperçue que le compteur edf que je pensais de l'autre côté de la cloison dans l'entrée principale de l'immeuble, était en fait dans une habitation au premier étage.

Lors de l'état des lieux, l'agence avait tout rempli et je n'ai eu qu'à signer sans être informée de ce "détail".

Je n'ai donc aucun accès à mon compteur. Je suis obligée de demander à l'occupant du logement de le ré-enclencher lorsqu'il disjoncte. Cela est-il légal ? Quels sont les risques pour moi en cas de problème électrique (incendie par exemple) ?

Je vous remercie pour votre aide.

Cordialement,

Ipa

Par **Visiteur**, le **11/01/2023** à **19:05**

Bonjour,

Vous devez demander un devis à ENEDIS pour faire déplacer ce compteur.

Vous n'aviez donc pas eu de diagnostic électrique lors de l'achat ?

Par **youris**, le **11/01/2023** à **20:01**

bonjour,

doit-on comprendre que dans votre local commercial, il n'existe pas de disjoncteur permettant de suspendre l'alimentation électrique de votre local commercial.

si le disjoncteur déclenche souvent, c'est que la puissance souscrite est insuffisante ou qu'il y a un défaut sur l'installation électrique de votre local.

salutations

Par **Pierrepauljean**, le **11/01/2023** à **20:17**

bonjour

il est possible qu'auparavant le local commercial et le logement était la propriété d'une même entité et qu'ensuite il y a eu soit 2 propriétaires différents soit 2 baux différents

avez vous la certitude que ce compteur n'aliment que votre local ou bien les 2 locaux ?